

Affaire suivie par :  
Katia BINAUX  
Division des personnels enseignants du  
1<sup>er</sup> degré public  
Katia.binaux@ac-paris.fr  
Tél : 01.44.62.41.93

La chef de bureau DE2  
Edith REILLIER  
Edith.reillier@ac-paris.fr

RECTORAT  
DE L'ACADÉMIE  
DE PARIS

CHANCELLERIE  
DES UNIVERSITÉS  
En Sorbonne  
47, rue des Écoles  
75230 Paris cedex 05  
Tél. : 01 40 46 22 11  
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT  
SCOLAIRE  
12, boulevard d'Indochine  
CS 40 049  
75933 Paris Cedex 19  
Tél. : 01 44 62 40 40  
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet  
[www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)  
[www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr)

Paris, le 30 mars 2017

Le Directeur académique des services de  
l'Éducation nationale,  
chargé des écoles et des collèges  
à

Mesdames et Messieurs les enseignant(e)s  
du 1<sup>er</sup> degré public

S/c de mesdames et messieurs les  
inspecteurs (trices) de l'éducation  
nationale.

S/c de mesdames et messieurs les  
principaux et proviseurs

**17AN0076**

**Objet : Recrutement de Formateurs Informatique Pédagogiques (FIP) au  
titre de l'année scolaire 2017-2018.**

**Référence : Règles et barèmes 2017 – page 19.**

**P.J. : annexe 1 - dossier de candidature.**

La présente circulaire s'adresse aux instituteurs (trices) et professeurs(es) des écoles ayant le titre de maître-formateur ou aux instituteurs (trices) et professeurs(es) des écoles souhaitant s'engager sur un poste de conseiller numérique.

## **A – Cadre général de la fonction**

Les Formateurs Informatique Pédagogiques (FIP) s'engagent pour une mission de trois ans renouvelable. Au terme des trois ans, un entretien avec l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) chargé du numérique éducatif aura lieu afin de faire un bilan de la mission. Dans cet engagement, il est demandé aux formateurs informatique pédagogiques de se placer dans la perspective de préparer le CAFIPEMF afin de pouvoir faire valider leurs compétences techniques et pédagogiques dans le domaine du numérique éducatif.

Les formateurs informatique pédagogiques sont sous la responsabilité directe de l'IEN chargé du numérique éducatif. La coordination de l'équipe et de ses actions est assurée par le conseiller pédagogique chargé du numérique éducatif auprès du DASEN. Les actions et les projets académiques sont définis en début d'année en fonction des projets nationaux et académiques. Ils seront, par ailleurs, réactualisés au cours de l'année scolaire en fonction des besoins.

La charge de travail du (de la) formateur (trice) informatique pédagogique dépasse le simple cadre des horaires scolaires. Il est appelé à participer à des réunions de travail ou des actions en lien avec ses missions en dehors de ces heures.

Il rend compte de son action par un rapport d'activité annuel.

## **B – Fonctions et missions du (de la) formateur (trice) informatique pédagogique**

Le (la) formateur (trice) informatique pédagogique place son action dans le cadre du programme de travail de la circonscription, dans le respect des orientations nationales et académiques. Il (elle) participe aux actions de formation, d'information, d'animation, à travers les réunions, les stages incluant le numérique, les animations pédagogiques prévues par les inspecteurs de circonscriptions.

- **Contribution à la généralisation des usages pédagogiques des ressources numériques éducatives** via :
  - La production de scénarios pédagogiques dans le cadre de m@gistère,
  - La contribution, l'aide et l'accompagnement à l'intégration du numérique dans la partie pédagogique des projets d'école,
  - L'accompagnement et le suivi des dispositifs dans le cadre de la politique nationale et académique (accompagnement des écoles numériques, accompagnement des écoles dans le volet numérique du projet d'école, etc.),
  - L'accompagnement et le suivi des dispositifs dans le cadre de la politique d'équipement de la collectivité (budgets participatifs des écoles, expérimentations d'espaces numériques de travail, etc...).
  
- **Soutien au développement des ressources numériques éducatives** via :
  - L'analyse et la communication des ressources existantes,
  - La participation à la conception et à la production d'outils pour les enseignants,
  - La contribution à la définition d'une politique académique d'équipement en lien avec la collectivité territoriale (livre blanc des équipements, etc...),
  - La contribution à des groupes académiques de travail (Groupes Ressources Conseils) de recherche et de conseils (GRC).

- **Contribution à la mise en œuvre d'une politique académique de formation et participation au développement de dispositifs de formation** (dans le cadre du plan académique de formation et des plans de formation des circonscriptions) via :
  - L'accompagnement et le suivi des enseignants dans le développement des usages pédagogiques du numérique,
  - L'aide et le conseil auprès des enseignants, des équipes de circonscription et des IEN pour le développement du numérique à l'école,
  - L'appui à l'ingénierie de projets,
  - La conception, l'animation, le tutorat et l'évaluation de dispositifs de formation (animations pédagogiques, formations PAF et formation de circonscription, parcours m@gistère, etc...),
  - L'accompagnement et le suivi de projets pédagogiques (volet numérique du projet d'école, référentiel de compétences numériques, etc...),
  - La participation à la diffusion des informations relatives au développement du numérique à l'école,
  - Le repérage et la diffusion des "bonnes pratiques" pédagogiques.
  
- **Aide au pilotage via :**
  - La constitution d'un tableau de bord du numérique à l'école,
  - Le suivi des enquêtes et des évaluations nationales, académiques et/ou de circonscription,
  - Le suivi d'opérations nationales, académiques et/ou de circonscription,
  - La participation aux instances académiques (groupe de pilotage m@gistère, etc...).
  
- **Aide technique de premier niveau aux directeurs d'écoles :**
  - Prise en main et utilisation des équipements et services numériques (ONDE, LSU, Affelnet, etc...),
  - Aide au diagnostic relatif aux dysfonctionnements des équipements et services numériques.
  -

### **C- Situation administrative**

Les formateurs informatique pédagogiques sont affectés à temps plein et sont nommés à titre provisoire sur une période de trois ans renouvelable. L'enseignant reste titulaire de son poste d'origine la première année.

### **D- Conditions de candidature à la fonction de formateur (trice) informatique pédagogique**

Le (la) candidat(e) doit être de préférence titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur(trice) ou de professeur(e) des écoles maître formateur (CAFIPMF) option « technologies et ressources éducatives ». A défaut, le (la) candidat(e) est encouragé(e) à préparer cette certification durant l'exercice de la mission.

L'enseignant(e) adresse son dossier :

De préférence par courriel à : [katia.binaux@ac-paris.fr](mailto:katia.binaux@ac-paris.fr), [edith.reillier@ac-paris.fr](mailto:edith.reillier@ac-paris.fr)  
et [ce.de@ac-paris.fr](mailto:ce.de@ac-paris.fr)  
ou par voie postale à l'adresse suivante :

Rectorat de Paris – division des personnels enseignants du premier degré  
public – bureau DE2 – pièce 2033  
pour le vendredi 21 avril 2017 au plus tard.  
Au-delà de cette date, les candidatures ne seront pas retenues

Le dossier est constitué de :

- la notice de renseignements,
- l'état des services,
- une lettre de motivation rédigée sur papier libre ou via iprof,
- un CV rédigé sur papier libre ou via iprof.

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par courriel à l'adresse suivante : [katia.binaux@ac-paris.fr](mailto:katia.binaux@ac-paris.fr)

C – Déroulement de l'entretien :

L'entretien aura lieu le mercredi 26 avril 2017

Le (la) candidat(e) sera invité(e) à présenter ses motivations et à expliciter les éléments de son parcours et de ses expériences professionnelles en rapport avec la fonction sollicitée.

Cet exposé, qui ne dépasse pas 8 minutes, sera suivi d'un échange avec les membres de la commission. L'entretien dure au total 30 minutes.

La convocation sera adressée pour le 24 avril 2017 par courriel sur la messagerie académique du (de la) candidat(e) ([prenom.nom@ac-paris.fr](mailto:prenom.nom@ac-paris.fr)) avec copie à l'inspecteur(trice) de l'Education Nationale.

Si l'enseignant(e) ne recevait pas sa convocation, au plus tard le 25 avril 2017, il lui faudrait prendre contact dès ce jour avec Katia BINAUX à l'adresse suivante : [katia.binaux@ac-paris.fr](mailto:katia.binaux@ac-paris.fr) pour la recevoir.

Le (la) candidat(e) se présentera à l'entretien muni de sa pièce d'identité et de sa convocation.

**D – Avis de la commission d'entretien :**

L'avis de la commission sera transmis à compter du vendredi 28 avril 2017 par courriel sur la messagerie académique du (de la) candidat(e) ([prenom.nom@ac-paris.fr](mailto:prenom.nom@ac-paris.fr)) avec copie à l'inspecteur(trice) de l'éducation nationale.

signé

Antoine DESTRES